

CONSEIL MUNICIPAL

DU 13/04/2006

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire BLANC Freddy, GINI Patrick, JOUFFROY Catherine, Maires Adjoints COMOY René, COURVOISIER Monique, GINDRE Nicolas, GROSSIORD Suzanne, GROSTABUSSIAT Georgette MICHAUD Sylvie, NEMBRINI Nathalie, ROLANDEZ Alain
Absents excusés	GAGLIARDINI Joëlle qui donne procuration à PERRIN Raphaël SCHMIDT Francesca qui donne procuration JOUFFROY Catherine GAUTHIER-CLERC Maurice
Secrétaire de séance	JOUFFROY Catherine

M. PERRIN Raphaël donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 22/03/2006 qui est approuvé à l'unanimité.

A la demande de M. Nicolas GINDRE, le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Point sur le SPANC
- Point sur l'intercommunalité

A la demande de M. Raphaël PERRIN, le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Information sur une affiche apposée anonymement

I. PROJET BOULANGERIE

En présence de M. et Mme Gaunet, boulangers, M. le Maire rappelle la décision qui a été prise par le Conseil Municipal de proposer à la vente le garage communal pour transformation en boulangerie.

Après étude financière, M. et Mme Gaunet renoncent à envisager une telle acquisition dans les quatre ans à venir.

Parallèlement, le Président de la Communauté de Communes avait par ailleurs relancé l'étude d'implantation sur la Place dans le bâtiment de "l'ancienne coop" appartenant à l'entreprise Dalloz.

Au vu de ces nouveaux éléments, trois hypothèses sont soumises à examen :

- Maintien de la boulangerie au lieu actuel, avec production délocalisée.
- Extension du bâtiment actuel avec production inférieure à ce qui avait été prévu. En outre, ce cas de figure suppose la suspension de production pendant la réalisation des travaux (environ 5 mois).
- Acquisition du bâtiment de "l'ancienne coop" par la Communauté de Communes en rasant l'existant et construction d'une structure neuve.

M. le Maire informe l'assemblée de l'entretien qu'il a eu avec Messieurs Dalloz, et Maître Vuillet à ce sujet. Il en ressort que Messieurs Dalloz seraient prêts à se dessaisir du bâtiment en échange de celui de la boulangerie moyennant une soulte au profit de la commune.

M. le Maire propose de laisser étudier le projet par la Communauté de Communes avec des conditions de garanties en terme de patrimoine de la commune.

Le Conseil Municipal pense qu'il est intéressant d'étudier la proposition de regrouper les commerces au centre du village.

La parole est donnée à M. et Mme Gaunet qui se montrent favorables à cette troisième hypothèse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à :

- Voir étudier la faisabilité du projet sur la Place Dalloz par la Communauté de Communes
- Consentir à l'échange de bâtiment moyennant une soulte en sa faveur
- Être copropriétaire du bâtiment avec la Communauté de Communes dès lors qu'il y a maintien des actifs et des revenus de loyers pour la Commune.

M. Nicolas Gindre informe que ce sujet sera abordé en Conseil Communautaire lorsqu'il aura obtenu des devis et des chiffres à présenter.

II. COURRIERS DIVERS

1) COURRIER DE M. JEANTET OLIVIER

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de M. Jeantet Olivier en date du 11 avril 2006 se portant acquéreur de la parcelle n°6 du lotissement "Les Curtilllets".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à la vente et mandate M. le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

2) COURRIER DE Mlle PITEL ET DE M. DELPLANQUE

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition d'achat de la parcelle n°8 du lotissement "Les Curtilllets" par Mlle Pitel et M. Delplanque sous réserve de la possibilité de concrétiser leur projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à la vente de cette parcelle dans le cas où le projet peut-être mener à terme, et mandate M. le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

3) COURRIER DE M. JM PONCET « LES CINTRES DU JURA »

M. le Maire fait part du courrier en date du 23 mars de M. Jean-Michel PONCET entreprise « Les Cintres du Jura » sollicitant une rencontre avec M. le Maire et son Conseil Municipal pour présenter sa société afin d'évoquer l'installation de sa structure sur le territoire communal.

M. le Maire propose de se rendre sur son site actuel de manière à évaluer ses attentes et besoins.

Le Conseil Municipal est naturellement favorable à voir implanter une nouvelle entreprise sur le territoire communal.

4) DEMANDES DIVERSES DE LOGEMENTS DANS BATIMENT BOULANGERIE

M. le Maire informe l'assemblée de plusieurs courriers de demandes de logements au-dessus de la boulangerie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'octroyer le studio par priorité d'arrivée des demandes.

En ce qui concerne le F3, le Conseil Municipal décide de réétudier la question des travaux obligatoires afin de pouvoir le louer rapidement.

5) COURRIER DE M.BENOIT A LA GUILLAUME GERARD

Par courrier en date du 06 avril, M.Gérard Benoit A la Guillaume interpelle M. le Maire et les services de l'Equipement sur la dangerosité qu'induit l'aménagement d'un accès routier privé sur la RD 436 au lieudit « Les Loges d'Arbez ».

Le Conseil Municipal prend note de ce courrier et précise qu'il n'est pas du ressort de la commune de statuer sur ce problème mais aux services de l'Equipement.

6) COURRIER DE M.BRUNEEL PNR DU HAUT-JURA

Par courrier du 03/11/05, traité dans la séance de Conseil Municipal du 28/11/05, M.Bruneel, Directeur Adjoint du PNR, informait l'assemblée de l'éventuelle mise en vente de la parcelle AR n°83 au lieudit "Les moulins". Cette information est validée par courrier du 27/03/06. Une proposition d'achat peut-être réalisée par M. Thomas Leplaideur, technicien ADEFOR, moyennant la somme de 150€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à l'évaluation de la parcelle par l'ADEFOR, et à l'acquisition de ce terrain. Il mandate M. le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

7) COURRIER DE M. CHARROPIN DEPUTE MAIRE

M. le Maire donne lecture du courrier de M.Charropin, Député-Maire faisant le point des relations financières entre l'Etat et les Collectivités Territoriales.

III. QUESTIONS DIVERSES

1) AVENANTS MAISON DE L'ENFANCE

M. le Maire fait part des divers avenants concernant la Maison de l'Enfance qui se décomposent de la manière suivante :

AVENANTS NEGATIFS

ENTREPRISE	MONTANT TTC
FILLON-MAILLET Lot 05B Menuiserie Aluminium avenant n°1	-1941.22€
SARL SONECC Lot 9 Carrelage /Faïence avenant n°1	-2969.66€
SARL CAPELLI Lot 6 Menuiserie bois/Bardage avenant n°1	-909.31€
SARL CAPELLI Lot 05A Menuiserie PVC avenant n°1	-2964.30€
TOTAL	-8784.49€

AVENANT POSITIF

ENTREPRISE	MONTANT TTC
REVERCHON Lot 7 Plâtrerie/Peinture avenant n°1	+ 798.69€
TOTAL	+ 798.69€

Le total faisant apparaître un solde en moins value de 7985.80€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la totalité de ces avenants et autorise M. le Maire à les signer.

D'autre part, Mme Sylvie Michaud et M. Alain Rolandez sont chargés de faire effectuer des devis pour la peinture de la façade côté route.

Mme Catherine Jouffroy a en charge d'étudier les possibilités d'enlèvement du grillage.

2) AFFICHE APPOSEE DE MANIERE ANONYME

M. le Maire souhaite évoquer l'affichage anonyme à la boulangerie et au petit Casino d'un avis portant les termes suivants : "Appel à bénévoles, La commune de Septmoncel recrute des bénévoles pour donner un coup de balai dans le village. Pour tous renseignements, s'adresser au Maire ou à ses adjoints".

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a procédé à un rectificatif précisant que l'auteur de ce message était inconnu.

Ce type de comportement symbolisant sans doute un certain malaise, M. le Maire fait part de la convocation de la commission en charge du personnel qui s'est réunie et qui a procédé à une réflexion sur ces questions.

3) POINT SUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

M. Nicolas Gindre souhaite apporter des informations sur le projet SPANC. Différents prestataires ont été consultés. Il apparaît que la SDEI serait la plus à même de répondre aux besoins. Le dossier sera transmis à chaque commune de la Communauté de Communes des Hautes-Combes. Au vu du résultat, la Communauté de Communes travaillera dans un premier temps sur le diagnostic existant, la numérisation des plans cadastraux. Une réunion publique d'information sera programmée.

Le contrôle des assainissements aura d'abord lieu sur les plus anciennes et plus sensibles installations. Une centaine d'installations est concernée sur le territoire communal.

4) POINT SUR LE DEVENIR DE L'INTERCOMMUNALITE

M. Nicolas Gindre, Président de la Communauté de Communes des Hautes-Combes tend à préconiser une réflexion à l'échelle du Pays.

M. le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal, du 22 mars dernier, il a demandé à ses membres de réfléchir sérieusement sur ce sujet. Sa demande est réitérée, sachant que la Communauté de Communes doit valider son choix avant le 18 mai pour que les Conseils Municipaux puissent se positionner avant fin juin.

5) COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2006

M. Nicolas Gindre fait un bref compte rendu du dernier Conseil Communautaire, portant sur l'accueil le 24 août de motos anciennes. La Mairie des Molunes se porte candidate à l'organisation de cette manifestation et propose de mettre à disposition le gîte de La Vie Neuve.

D'autre part, l'assemblée est informée que 2 agents en contrat saisonnier ont été embauchés à l'année pour la signalisation, l'entretien des sentiers de randonnée et le suivi du site du Replan.

A ce propos, M. le Maire rappelle à M. le Président le besoin de panneau de signalisation sur le secteur de Montépile vers chez M. Maurice Clerc.

6) SMDT RAPPORT DE STAGE

Emilie RAFFIN, stagiaire durant 3 mois au SMDT, a transcrit son rapport sur « Le Ressenti des acteurs du territoire du Syndicat Mixte de Développement Touristique des Hautes-Combes ».Ce

document a pour objet de prendre en compte les impressions des acteurs du territoire pour effectuer une démarche de communication en vue de valoriser le secteur.

7) PLATE FORME FIN DU PRE

M. le Maire informe l'assemblée de son entretien avec M. PERRIER, entrepreneur devant réaliser la plate forme de la Fin du Pré et souligne que les travaux doivent être réalisés dès que possible. L'entreprise s'engage à intervenir dès que le terrain sera plus sec.

Séance levée à 23H45

Le Maire,

Affiché le 18/04/06

Raphaël PERRIN